



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 juillet 2025 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division – Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et
bureau de projets
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste

ABSENCE :

M. Stéphane Rodrigue, Commandant – Poste de quartier 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élues

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues débute à 19h02 et se termine à 19h15.

CA25 16 0162

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025, à 19 h tel que proposé en remplaçant le texte de la motion au point 65.02 par celui qui est joint au présent rapport.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19H16 ET SE TERMINE À 19H58.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Madame Mercedez Plante	Modulaire
Monsieur Pierre Lacerte	Transport scolaire
Monsieur Marc Poulin	Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Madame Mélissa Turp-Yonezawa	Présence des chiens dans le parc Pierre-Dansereau
Madame Carole Murray	Rénovation sans permis
Madame Isabelle Dubé	Comité de bon voisinage
Madame Jocelyne Provost	Émission des permis / Salubrité
Madame Céline Forget	Affaire courante
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Madame Laura Gilbert Sécurité des piétons	Je suis très inquiète du nombre de pistes cyclables dans Outremont à cause de la vitesse et le refus des bicyclettes de respecter les arrêts aux croisements. Depuis le début de la saison, mon chien et moi avons presque été renversés par des bicyclettes qui roulaient à grande vitesse sur Laurier Ouest pendant que nous traversons la rue. Allez vous renforcer le respect du code de la route à tous ces cyclistes souvent agressifs? Comment allez-vous sécuriser les piétons ?
Madame Nicole Marie Beaulieu Vignette de stationnement : leur utilité ?	Depuis des années, aucune surveillance n'est exercée quant aux véhicules sans vignette qui se garent souvent toute la journée sans recevoir de contravention. Une injustice pour les automobilistes qui paient la vignette mais ne trouvent aucune place pour se garer. Que compte faire l'administration municipale pour solutionner cette situation ?
Madame Diane Shea Habitations modulaires	La crise du logement touche tous les habitants de la ville de Montréal et Outremont doit faire sa part pour trouver des solutions à court et à long terme. Le projet d'habitations modulaires dans le MIL serait une excellente contribution pour aider à atténuer le problème. Est-ce que le conseil municipal d'Outremont agira pour mettre en œuvre le projet d'habitations modulaires qui est une contribution importante aux enjeux de la société d'aujourd'hui ?
Madame Francine Tremblay Projet habitations pour personnes itinérantes	Je tiens à mentionner que je suis pour le projet d'habitations modulaires pour les personnes itinérantes proposées à Outremont. La crise de l'itinérance touche tout le monde et touche Outremont aussi. Outremont doit faire sa part et doit s'éloigner du "pas dans ma cour". Le lieu choisi est un lieu idéal pour les personnes qui ont besoin de services et d'accès au transport en commun. Les élus d'Outremont devraient s'engager fortement à trouver des solutions à la crise de l'itinérance. Est-ce que l'ensemble des élus d'Outremont peuvent nous dire clairement s'ils appuient ou non ce projet, en toute transparence?

À 19h58, le président du conseil suspend la séance.

À 20h, le conseil reprend ses travaux.

CA25 16 0163

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2025, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2025, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA25 16 0164

Accorder une contribution financière non récurrente de 15 040 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la corporation du Théâtre Outremont - fiduciaire de la Table de concertation culture d'Outremont pour la création d'un fond de concertation - Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026 prévues au surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248477003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 15 040 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, à la Corporation du Théâtre Outremont - fiduciaire de la Table de concertation culturelle d'Outremont pour la création d'un fond de concertation;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Corporation du Théâtre Outremont - fiduciaire de la Table de concertation culturelle d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1248477003

CA25 16 0165

Accorder un contrat d'un montant de 246 488 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2025 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV06 (quatre (4) soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 283 461,20 \$, incluant taxes (contrat: 246 488 \$ + contingences: 36 973,20 \$) - Dépense provenant du budget PDI et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à des travaux urgents et planifiés de reconstruction de trottoirs et bordures de béton;

ATTENDU QUE les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés et qu'ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER à l'entrepreneur Montréal Scellant Inc., pour l'année 2025, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 488 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV06 (quatre (4) soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 246 488 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense de 26 973,20 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 283 461,20 \$ incluant le budget des contingences et les taxes;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 39,13% par l'arrondissement et 60,87% par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1256965005

CA25 16 0166

Accorder un contrat à l'entrepreneur Les Pavages Céka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement, réaménagement géométrique et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV05 (trois (3) soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 1 224 126,42 \$, incluant les taxes (contrat: 1 085 569,47 \$ + contingences: 108 556,95 \$ + incidences: 30 000 \$) - Dépense provenant du budget PDI de l'arrondissement, du SIRR et de la DGA

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER un contrat à l'entrepreneur Les Pavages Céka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement, réaménagement géométrique et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV05 (trois (3) soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 1 085 569,47 \$, incluant les taxes, pour les travaux de chaussée par planage-revêtement, réaménagement géométrique et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 108 556,95 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 30 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense maximale de 1 224 126,42 \$, incluant le contrat de base, le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce mandat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 22,07% par l'arrondissement, 40,06% par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et 37,87% par la Direction générale adjointe (DGA).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1256965006

CA25 16 0167

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2025

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2025.

30.01 1250219021

CA25 16 0168

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2025

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2025.

30.02 1250219022

CA25 16 0169

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2025

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2025.

30.03 1250219023

CA25 16 0170

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2025

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2025.

30.04 1250219024

CA25 16 0171

Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024

ATTENDU les dispositions de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 de la Ville de Montréal sera adoptée en juin par le conseil municipal (référence dossier # 11256254002);

ATTENDU QUE l'état des surplus de gestion 2024 est déposé au conseil d'arrondissement sous réserve de l'approbation des états financiers par la Ville de Montréal;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256613001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2024 au montant de 454 200 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

D'IMPUTER le montant de 153 300 \$ provenant du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour les dépenses supplémentaire liées à l'incendie du chalet du parc Saint-Viateur, à la rénovation et la remise en état du chalet du parc Saint-Viateur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1256613001

CA25 16 0172

Avis de motion de dépôt d'un projet de règlement - Règlement abrogeant le *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont* (AO-258) et Adopter le Code de vie de la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à abroger le *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont* (AO-258) et à adopter le Code de vie applicable à toutes les bibliothèques de la ville

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont* (AO-258) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à abroger le *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont* (AO-258) et à adopter le Code de vie applicable à toutes les bibliothèques de la ville.

40.01 1255723002

CA25 16 0173

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) - L'objet du règlement vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chap. A-19.1) et aux articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de son dépôt à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'UN avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié sur le site internet de la ville, à la Mairie d'arrondissement et dans les zones contiguës visées par le projet de règlement le 16 mai 2025;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 mai 2025 et que le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2025;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 mai 2025 et l'adoption du second projet de règlement le 10 juin 2025, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QU'UN avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié du 17 au 26 juin 2025 sur le site internet de la ville, à la Mairie d'arrondissement et dans les zones contiguës visées par le projet de règlement et qu'aucune demande n'a été reçue à la date limite de dépôt des demandes soit le 26 juin 2025;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257776001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530). L'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1257776001

CA25 16 0174

Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propriété (AO-637) - L'objet du règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chap. A-19.1) et aux articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de son dépôt à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'UN avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié sur le site internet de la ville, à la Mairie d'arrondissement et dans les zones contiguës visées par le projet de règlement le 16 mai 2025;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 mai 2025 et que le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2025;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 mai 2025 et l'adoption du second projet de règlement le 10 juin 2025, des changements ont été apportés au projet de règlement tel que le précise le dossier décisionnel;

ATTENDU QU'UN avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié du 17 au 26 juin 2025 sur le site internet de la ville, à la Mairie d'arrondissement et dans les zones contiguës visées par le projet de règlement et qu'aucune demande n'a été reçue à la date limite de dépôt des demandes soit le 26 juin 2025;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement de zonage* (1177), le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), le *Règlement concernant la protection des arbres* (1168), le *Règlement sur les permis et inspections* (AO-561) et le *Règlement sur les nuisances et la propriété* (AO-637). L'objet de ce règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1256723001

CA25 16 0175

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) AO-664 - L'objet du règlement vise à introduire une disposition permettant la vente d'articles promotionnels et l'associer à un pouvoir d'ordonnance du conseil

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 10 juin 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) AO-664. L'objet du règlement vise à introduire une disposition permettant la vente d'articles promotionnels et l'associer à un pouvoir d'ordonnance du conseil.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1253711006

CA25 16 0176

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Kelvin aux intersections des avenues Robert et de Vimy

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 10 juin 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069017;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Kelvin aux intersections des avenues Robert et de Vimy.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1255069017

CA25 16 0177

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté sud du stationnement annexé au Centre Communautaire Intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 10 juin 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069019;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté sud du stationnement annexé au Centre Communautaire Intergénérationnel sis au 999, avenue McEachran.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1255069019

CA25 16 0178

Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement d'Outremont d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal en même temps que le processus de remplacement de son *Règlement de zonage* (1177)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADRESSER une demande de prolongation de délai de 18 mois à la ministre des Affaires municipales afin que l'arrondissement d'Outremont adopte ses règlements de concordance au plan d'urbanisme et de mobilité;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1256723005

CA25 16 0179

Édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 127 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) (AO-664), la vente au Bureau Accès Montréal de divers articles promotionnels à l'effigie d'Outremont 150 dans le cadre des festivités soulignant le 150^e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, conformément à l'article 127 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) (AO-664), la vente au Bureau Accès Montréal de divers articles promotionnels à l'effigie d'Outremont 150 dans le cadre des festivités soulignant le 150^e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1253711008

CA25 16 0180

Édicter, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de la partie est de la rue située au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Bloomfield et Querbes jusqu'à la fin du mois d'octobre 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069021;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de la partie est de la rue située au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Bloomfield et Querbes jusqu'à la fin du mois octobre 2025.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1255069021

CA25 16 0181

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour » qui se tiendra le dimanche 14 septembre 2025, de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 14 septembre 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Grand Prix Cycliste de Montréal UCI World Tour** » organisé par l'Union Cycliste Internationale.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1256737009

CA25 16 0182

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à octobre 2025 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins Dollard** » organisé par les citoyens sur l'avenue Dollard;
- Événement « **Fête de la rentrée 2025-2026** » organisé par le Collège Sainte-Anne-Buissonnière;
- Événement « **Épluchette de saison** » organisé par Casteliers;
- Événement « **Cross-country du primaire** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Halloween à la MIAM** » organisé par Casteliers.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1256737010

CA25 16 0183

Abroger la résolution CA20 160387 entérinée par le conseil d'arrondissement le 7 décembre 2020, relativement à l'immeuble situé au 980, avenue Wiseman - Approuver, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant la demande révisée d'occupation permanente du domaine public sur une partie des lots 6 050 872 et 6 050 873 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le projet de mise à niveau du poste de ventilation mécanique (PVM) Wiseman est essentiel pour assurer le confort et la sécurité des usagers du métro;

ATTENDU QUE le volume de l'occupation est majoritairement en souterrain et occupe une superficie hors-sol limitée;

ATTENDU QUE l'espace autour du PVM sera aménagé et intégré au nouveau parc Irma-LeVasseur par la Ville dans la cadre du projet MIL Montréal, incluant un pavillon de parc;

ATTENDU QU'À la suite des travaux de construction du PVM, le volume de l'occupation est réduit à la baisse, tel que prévu dans la résolution CA20 160387;

ATTENDU QUE les conditions contenues dans cette résolution ont été remplies par la STM;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257596004;

Il est proposé par Caroline Braun
appuyé par Marie Potvin

D'ABROGER la résolution CA20 160387 entérinée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2020, relativement à l'immeuble situé au 980, avenue Wiseman.

D'APPROUVER la demande révisée de modification de l'occupation permanente du domaine public sur une partie des lots 6 050 872 et 6 050 873, cadastre du Québec.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1257596004

CA25 16 0184

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 745, avenue Dunlop, 755, avenue Dunlop, 184, avenue Maplewood, 753, avenue Antonine-Maillet, 36, avenue Beloeil, 807, avenue Antonine-Maillet et au 649, boulevard Dollard

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 17 juin 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) numéro AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753014;

Il est proposé par Laurent Desbois
appuyé par Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants au :

745, avenue Dunlop

Sans réserve.

755, avenue Dunlop

Avec les réserves suivantes :

- Éliminer la deuxième allée piétonne le long de l'allée véhiculaire qui se prolonge sur le domaine public et remplacer le pavé uni par une surface végétale;
- Augmenter la largeur de l'allée piétonne face à l'entrée principale pour obtenir une largeur totale entre 1,2 m et 1,5 m;
- Réduire la largeur de l'allée piétonne qui se dirige vers l'allée véhiculaire en l'alignant avec limite sud du palier au bas du perron.

184, avenue Maplewood

Avec les réserves suivantes :

- Réduire la surface minérale afin d'augmenter la surface végétale à au moins 60%;
- Planter des végétaux (arbres ou arbustes) le long des limites de terrain latérales afin de réduire les vues en plongeon depuis les propriétés voisines vers la cour arrière;
- Conserver quatre ouvertures vitrées dans la porte de garage tel que l'existant;
- Modifier les divisions des fenêtres en façade telles que la composante d'origine, à l'exception de l'ouverture adjacente à la porte d'entrée principale dont la proposition est convenable;

Nonobstant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de l'arrondissement approuve le projet en modifiant la réserve suivante :

- Réduire la surface minérale afin d'augmenter la surface végétale à au moins 58%.

753, avenue Antonine-Maillet

Avec la réserve suivante :

- Remplacer la grille verte (surface végétale) dans l'espace de stationnement par le même revêtement en pavé uni utilisé pour l'allée véhiculaire.

Avec la suggestion suivante :

- Remplacer le pavé uni de l'allée piétonne dans la cour latérale par une grille verte ou un autre type de surface végétale.

36, avenue Belœil

Avec la réserve suivante :

- Utiliser du verre clair pour les fenêtres en arches (numéro 9 et 10 indiqué sur les plans);

Nonobstant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de l'arrondissement approuve le projet en modifiant la réserve suivante :

- Pour les fenêtres en arches (9, 10, et 11) choisir une des options suivantes :
 - Utiliser une vitre texturée, telle que l'existant; OU
 - Utiliser une vitre claire, dont une pellicule givrée pourrait y être appliquée.

807, avenue Antonine-Maillet

Sans réserve.

649, boulevard Dollard

Avec les réserves suivantes :

- Réinstaller des colonnes au lieu des pilastres pour les emplacements B, C, E, et F;
- Harmoniser les chapiteaux des colonnes avec la composante d'origine illustrée sur la carte-fiche;
- Maintenir des contremarches pleines, sans ouvertures;
- Reprendre les mêmes couleurs que l'existant pour le palier et les marches.

Un débat s'engage.

À 20h14, le président du conseil suspend la séance.

À 20h23, le conseil reprend ses travaux.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Caroline Braun
appuyé par Marie Potvin

DE TRANSFORMER la première réserve en suggestion pour l'immeuble situé au 753, avenue Antonine-Maillet.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1255753014

CA25 16 0185

Informer le conseil d'arrondissement de la suppression d'un espace régi par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec l'implantation de saillies sur le côté nord de l'avenue Édouard-Charles à l'est de l'avenue Querbes

INFORMER le conseil d'arrondissement de la suppression d'un espace régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec l'implantation de saillies sur le côté nord de l'avenue Édouard-Charles à l'est de l'avenue Querbes.

60.01 1255069009

CA25 16 0186

Motion de la conseillère Valérie Patreau pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

QU'AFIN DE GARANTIR un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, l'arrondissement d'Outremont reconnaît officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA25 16 0187

Motion pour la tenue d'une consultation publique sur l'Implantation d'Habitations modulaires avec accompagnement pour personnes en situation d'itinérance en attente de logement dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE la population d'Outremont est profondément touchée par la crise de l'itinérance qui sévit actuellement à Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal vise à implanter 30 unités d'habitations modulaires avec accompagnement destinées à des personnes en situation d'itinérance en attente de logement dans le secteur MIL d'Outremont;

ATTENDU QUE le site choisi est situé à proximité de trois écoles primaires, dont une à une distance de 140 mètres, ainsi que d'immeubles à logement, dont un à 25 mètres de distance;

ATTENDU la séance d'échange et d'information tenue le 18 juin dernier, où plus de 300 citoyens se sont déplacés;

ATTENDU l'expression des citoyen-nés lors de cette séance d'information et dont certain-es, qui ont fait part de leur déception face à l'absence d'une véritable consultation publique, certain-es s'étant déplacés avec leurs textes préparés à lire;

ATTENDU l'importance de consulter et d'inclure l'ensemble des parties prenantes dont les résident-es, pour assurer le succès et l'intégration de tels projets dans les communautés ;

ATTENDU le nombre élevé de courriels reçus par certain-es élu-es concernant le projet de la part des résidentes et résidents;

ATTENDU QUE les consultations publiques visent à renforcer la transparence et l'implication citoyenne dans les décisions, en plaçant les valeurs d'écoute et de collaboration au cœur du processus décisionnel et que cela permet de bonifier les projets;

ATTENDU QU'UNE pétition en ligne signée par plus de 500 personnes demande la tenue d'une consultation publique;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

DE DEMANDER à la Ville de Montréal l'organisation d'une consultation publique formelle concernant l'implantation des habitations modulaires avec accompagnement pour personnes en situation d'itinérance en attente de logement sur le territoire d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 36.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif